



Arrêté du Maire
Ville de Concarneau - Département du Finistère
Arrondissement de Quimper

« Fête des Filets Bleus 2023 »

Service Voirie

Arrêté temporaire n°2023-571

LE MAIRE de la Ville de Concarneau,

VU, le Code de la Voirie Routière,
VU, le Code Pénal et notamment l'article R.610-5,
VU, le Code de la Route et notamment les articles R.411-25, R.411-8, R.411-5 et R.417-10
VU, le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2213-1 et suivants,
VU, le Code de la Voirie Routière,
VU, la loi 82-213 du 02 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des Départements et des Régions, modifiée et complétée par la loi 82-623 du 22 juillet 1982 et par la loi 83-8 du 7 janvier 1983,
VU, l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, livre I en huit parties, approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992,

Considérant qu'à l'occasion des manifestations prévues le dimanche 13 août 2023, dans le cadre du festival des Filets Bleus 2023, il importe de prendre toutes dispositions pour assurer le bon ordre et la sécurité publique,

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Pour permettre le bon déroulement du festival des « Filets Bleus », la circulation des véhicules, depuis l'Avenue Pierre Guéguin vers l'Avenue de la Gare se fera selon l'ancien tracé, L'accès au Quai Carnot se fera, en sens unique, depuis l'Avenue Pierre Guéguin.

du jeudi 3 août à 14h00 au jeudi 17 août 2023 à 18h00

ARTICLE 2 : Dans le cadre du défilé et du triomphe des sonneurs, la circulation et le stationnement de véhicule de toute nature sont interdits le dimanche 13 août 2023 sur les voies, places et horaires suivants :

De 7h00 à 20h00 (Quartier de la gare) :

Avenue de la Gare, de la rue Voltaire à l'avenue Pierre Guéguin,

Parkings de la Gare, à l'exception de la partie sud, du portique vers la rue Vulcain,

Rue Vulcain, de la rue des Jardins à l'avenue de la Gare,

Avenue Alain le Lay, à partir du giratoire du Lin,

Quai Carnot,

Rue Jules Simon, de la rue St-Jacques à l'avenue Alain Le Lay.

La circulation est interdite rue Racine, dans la partie comprise entre la rue Voltaire et l'ancienne voie ferrée de l'usine Crown Cork, le dimanche 13 août 2023, de 7h00 à 20h00.

De 7h00 à 24h00 (Centre-ville) :

Parking Quai d'Aiguillon,

Parking du Quai Carnot,

Parking du Quai Carnot,

Avenue Pierre Guéguin.

La Ville Close,

Place du 8 mai 1945,

Quai Pénéroff,

Quai de la Croix (jusqu'au carrefour de la rue Jean Bart),

Place de l'Hôtel de Ville, à l'exception des invités munis de laissez-passer. L'accès sera géré par les membres des Filets Bleus.

ARTICLE 3 : Dans le cadre du feu d'artifice, le stationnement de véhicule de toute nature est interdit sur les voies et places suivantes :

Du mardi 15 août 14h00 au mercredi 16 août 2023 à 01h00 :

→ Parking boulevard Bougainville, côté mer, situé face au Quai Nul.

Du mardi 15 août 19h00 au mercredi 16 août 2023 à 01h00 :

→ Boulevard Bougainville, de la rue Jean Bart au Bd Katherine Wylie,

ARTICLE 4 : Dans le cadre du feu d'artifice, la circulation de véhicule de toute nature, est interdite, le mardi 15 août 2023 sur les voies et aux heures suivantes :

a) De 20h00 (le 15/08) à 02h00 (le 16/08) :

- Place Général de Gaulle, derrière les Halles,

- Rue des Halles,

- Avenue du Docteur Nicolas, de la rue des Halles jusqu'au rond-point avec le Quai Pénéroff,

b) De 22h00 à 24h00 :

- Du giratoire à la Place de la Croix,

- Place de la Croix,

- Quai de la Croix,

- Boulevard Bougainville, du Quai de la Croix au Bd Katherine Wylie,

- Rue Bayard, de la rue Dumont d'Urville au bd Bougainville.

ARTICLE 5 : La circulation et le stationnement de véhicule de toute nature sont interdits du dimanche 6 août à partir de 14h00 jusqu'au jeudi 17 août 2023 à 18h00 sur les places suivantes (voir plan) :

→ Parking de la Criée

La circulation et le stationnement de véhicule de toute nature sont interdits du lundi 7 août à partir de 14h00 jusqu'au jeudi 17 août 2023 à 18h00 sur les places suivantes (voir plan) :

→ Quai d'Aiguillon

ARTICLE 6 : Un double sens de circulation est instauré rue Dupetit Thouars dans la partie comprise entre la rue de la Glacière et la rue Saint-Jacques le dimanche 13 août 2023 de 7h00 à 20h00.

Un double sens de circulation est instauré rue Général Morvan pour les riverains, l'accès par l'avenue Pierre Guéguin étant interdite.

- A l'exception des cars des groupes folkloriques, la circulation de tout véhicule est interdite rue Saint-Jacques, dans le sens rue Jules Simon → Rue Lavoisier, le dimanche 13 août 2023 de 7h00 à 10h00.

Le stationnement de tout véhicule est interdit le dimanche 13 août 2023, de 7h00 à 10h00, rue Archimède, sur 5ml aux intersections des rues Nicolas Appert et Saint-Jacques, rue Nicolas Appert sur 5ml aux intersections de la rue Archimède et rue Lavoisier sur 5ml avec la rue Saint-Jacques.

Les cars des groupes folkloriques sont autorisés à emprunter la rue Archimède par la rue Nicolas Appert le dimanche 13 août 2023 de 7h00 à 10h00

Les arrêts de bus Coralie et Penn-ar-Bed seront perturbés. L'arrêt sera déplacé devant le bâtiment de la Gare.

Les arrêts de cars de tourisme seront inaccessibles et interdits du dimanche 6 août 14h00 au jeudi 17 août 17h00.

La circulation des véhicules pourra être momentanément interrompue dans les voies du centre-ville (avenue Pierre Guéguin, coté parking du Quai d'Aiguillon, rue Dumont d'Urville, quai Pénéroff) à l'occasion du défilé d'ouverture, le vendredi 11 août 2023, entre 17h30 et 19h00.

ARTICLE 7 : DIVERS :

- Pour permettre l'extension de terrasse, le stationnement sera interdit, rue des Écoles (sur 4 places de parking face à la Crêperie « L'Escale Gourmande »)

- Afin de permettre l'installation de stands de jeux, le stationnement de tout véhicule est interdit, sur la place Jean Jaurès, du vendredi 11 août 2023 à 14h00 au lundi 14 août 2023 à 7h00.

- Afin de permettre le stationnement d'un véhicule de collecte des déchets ménagers de Concarneau Cornouaille Agglomération à proximité de l'arrière du Centre des Arts et de la Culture, le stationnement de tout autre véhicule est interdit rue Dumont d'Urville au droit du n°25a le dimanche 13 août 2023 de 6h00 à 22h30.

- Afin de permettre le stationnement de véhicules PMR : quinze places seront réservées sur le parking du Lin , rue du professeur Legendre, du samedi 5 août à 6h00 au mercredi 16 août 2023 à 18h00.

Le stationnement sera réservé Quai de la Croix, le dimanche 13 août 2023 de 6h00 à 24h00

- Afin de permettre l'installation des animations prévues sur le parking des cars de tourisme quai d'Aiguillon à proximité du parking de la Criée, le stationnement des cars de tourisme est interdit, du samedi 5 août à 20h00 au mercredi 16 août 2023 à 18h00.

- Afin de permettre l'installation d'un module sanitaire sur le quai Carnot à proximité des toilettes publiques, il convient d'interdire la circulation de tout véhicule , du jeudi 03 août à 7h00 au mercredi 16 août 2023 à 18h00.

- Dans le cadre des travaux de raccordement des eaux usées des stands de restauration des Filets Bleus le stationnement de véhicule de toute nature est interdit sur le parking du Quai Carnot, le long du mur du bord à quai, le lundi 7, le mardi 8 et le mercredi 9 août de 8h30 à 17h00.

- Pour permettre l'installation d'un chalet de 2,50m x 2,50m sur le parking du Quai d'Aiguillon, qui servira à la pré-vente des billets de la fête des Filets Bleus, le stationnement de tout véhicule est interdit sur la place la plus proche de l'agence Coralie, située au nord-ouest sur le parking du quai d'Aiguillon du jeudi 27/07 à 8h30 au mercredi 16/08/2023 à 17h00.

- Le stationnement de véhicule de toute nature est interdit sur la place de l'Hôtel de ville, côté salle des mariages (de la bibliothèque à l'hôtel des Halles), le samedi 12 août 2023 de 10h00 à 13h00. L'espace sera délimité par des barrières ou des panneaux d'interdiction de stationner.

- Le stationnement sur la contre-allée quai Carnot, au droit de la criée, sera réservé aux membres de l'association des Filets Bleus.

ARTICLE 8 : L'accès au Quai Nul est interdit au public le mardi 15 août de 14h00 au mercredi 16 août 2023 à 2h00.

ARTICLE 9 : En raison des tirs du feu d'artifice prévu le mardi 15 août 2023 à partir du Môle du Quai Nul, les propriétaires de bateaux mouillés au Port de la Croix, titulaires d'un emplacement déclaré à la Direction Départementale des Territoires et de la Mer pourront s'amarrer gratuitement au Port de Plaisance du 14 au 16 août 2023, après avoir effectué la demande auprès du service du Port de Plaisance (Maison du Port, Môle Pénéroff à Concarneau au 02 98 97 57 96)

- Afin de protéger les plaisanciers attirés par l'événement, un périmètre de sécurité d'un rayon de 150 mètres minimum à partir de l'extrémité du Quai Nul est instauré le mardi 15 août 2023 de 22h00 à 24h00. Toutes embarcations, à l'exception des services chargés de la sécurité, sont interdites dans le périmètre sus énoncé.

ARTICLE 10 : Le service du Bac du Passage est prolongé exceptionnellement jusqu'à 0h00, le samedi 12 et le dimanche 13 août, jusqu'à 23h30 le lundi 14 août et jusqu'à 0h30 le mercredi 16 août 2023.

ARTICLE 11 : Le dimanche 13 août 2023, seuls les marchands et les colporteurs munis de l'autorisation visée du Maire pourront s'installer et vendre leurs marchandises dans le périmètre de la fête, dans une zone délimitée à cet effet sur le parking place Jean Jaurès.

ARTICLE 12 : Le dimanche 13 août 2023, seuls sont autorisés les emblèmes oriflammes ou symboles de même nature, traditionnellement déployés par le Comité de la Fête et les groupes folkloriques y participant. Aucun autre déploiement ne sera autorisé.

Toute manifestation non prévue au programme, toute entrave au départ ou à la progression des cortèges, soit par un embarras de la voie publique, soit par un refus de circuler, sont interdites.

ARTICLE 13 : Suite à l'avis du Conseil Départemental du Finistère, Un panneau d'information indiquant « itinéraire conseillé » à la sortie de Kerampaou sur la RN165 (voie express) pour les automobilistes en provenance de QUIMPERLE-LORIENT et voulant se rendre à Concarneau par la RD n°122 le dimanche 13 août 2023 à l'occasion du défilé des Filets Bleus, sera mis en place par les organisateurs.

- Une patrouille de la compagnie de gendarmerie de Quimperlé ainsi que deux motocyclistes de la brigade motorisée de Concarneau apporteront leurs concours afin d'assurer la sécurité des usagers sur la RD 122.

ARTICLE 14 : La mise en place, la maintenance et la dépose de la signalisation seront assurées par les services municipaux, conformément à la réglementation en vigueur.

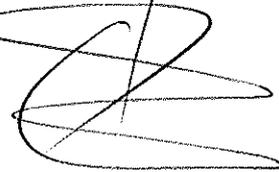
ARTICLE 15 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs et affiché selon la réglementation en vigueur.

ARTICLE 16 : Mme La Directrice Générale des Services de la Mairie, le Service Culture, le service des Droits de Place, le Service du Port de Plaisance, les Services Techniques, M. Le Commandant du Commissariat de Concarneau, Chef de la Circonscription, M. Le Commandant de la Gendarmerie Maritime, M. le Commandant du Centre de Secours de Concarneau, sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'application du présent arrêté dont ampliation sera adressée à : M. Le Préfet du Finistère, M. Le Préfet Maritime du Finistère, DDTM-Responsable de l'unité des affaires Maritimes de Concarneau, M. Le Commandant du Port de Concarneau, M. Le Responsable du CROSS ETEL, M. Le Président du Comité des Filets Bleus.

Pour extrait certifié conforme
A CONCARNEAU, le 25 juillet 2023
LE MAIRE
Marc BIGOT



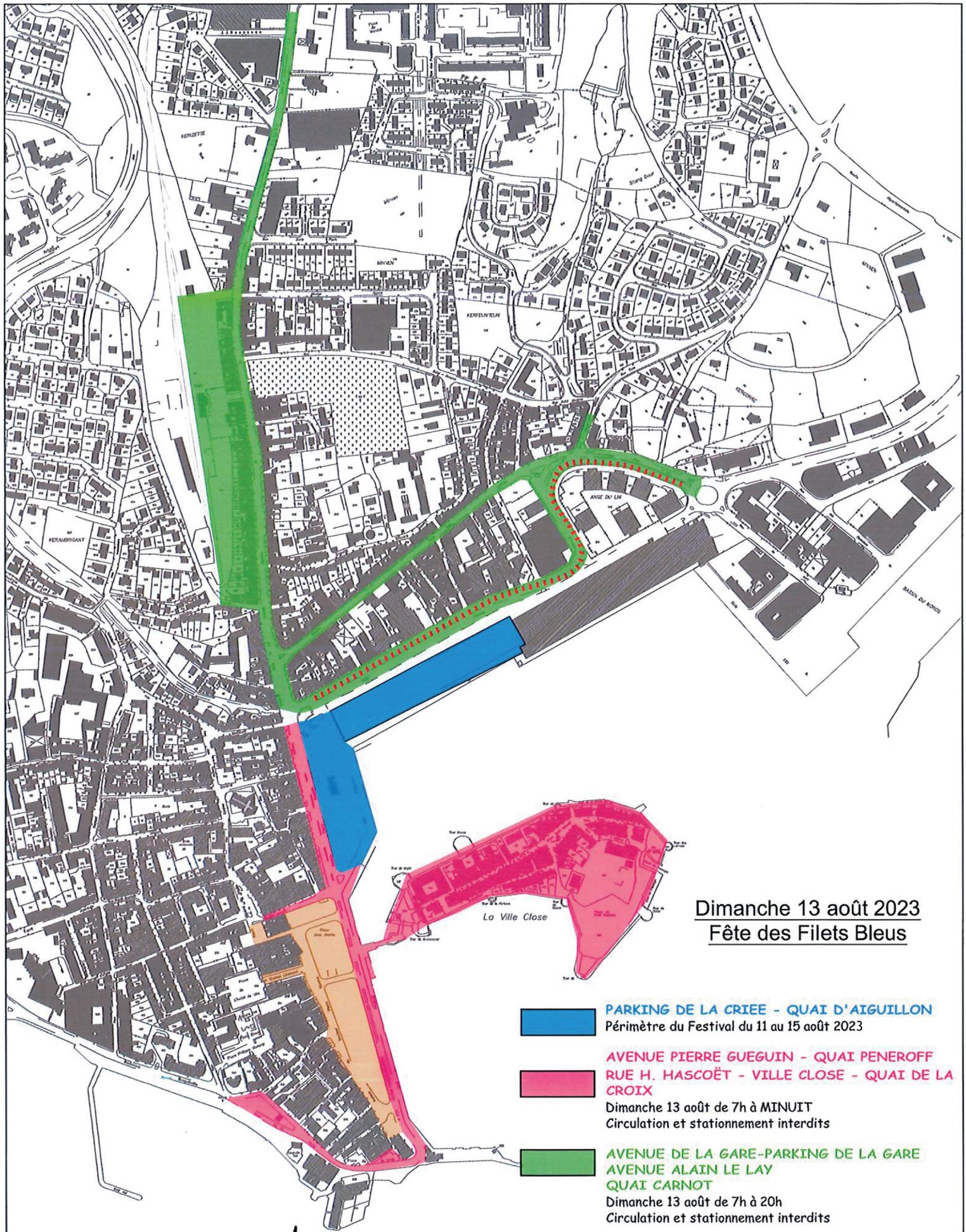
A CONCARNEAU, le 25 juillet 2023
LE MAIRE
Marc BIGOT



Publication par voie d'affichage :

du

au

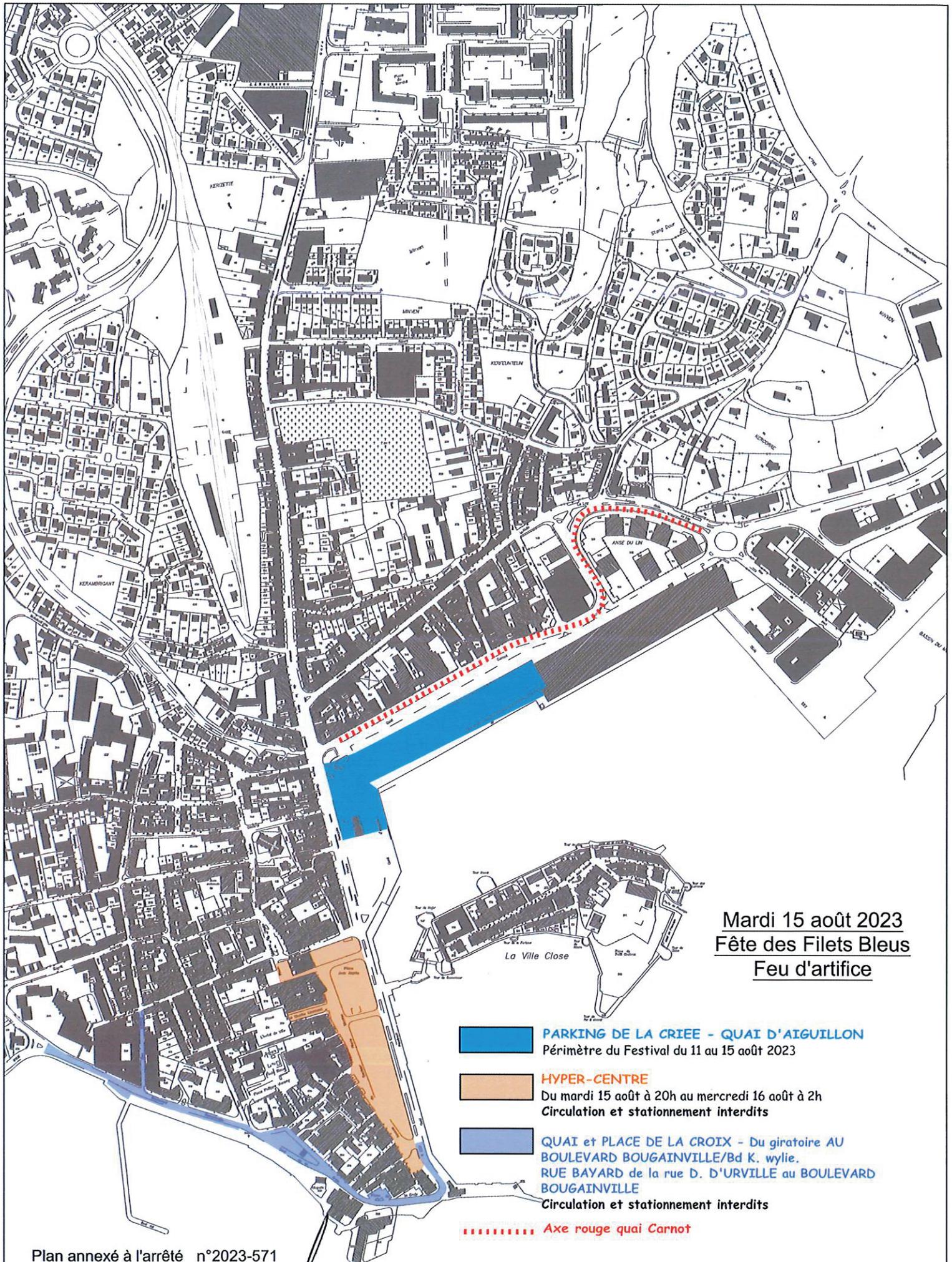


Dimanche 13 août 2023
Fête des Filets Bleus

-  **PARKING DE LA CRIEE - QUAI D'AIGUILLON**
Périmètre du Festival du 11 au 15 août 2023
-  **AVENUE PIERRE GUEGUIN - QUAI PENEROFF
RUE H. HASCOËT - VILLE CLOSE - QUAI DE LA CROIX**
Dimanche 13 août de 7h à MINUIT
Circulation et stationnement interdits
-  **AVENUE DE LA GARE-PARKING DE LA GARE
AVENUE ALAIN LE LAY
QUAI CARNOT**
Dimanche 13 août de 7h à 20h
Circulation et stationnement interdits
-  **HYPER-CENTRE**
Dimanche 13 août de 7h au lundi 14 août 2h
Circulation et stationnement interdits
-  **Axe rouge quai Carnot**

Plan annexé à l'arrêté n°2023-571
 Le 27 juillet 2023
 Le Maire
 Marc BIGOT





Mardi 15 août 2023
Fête des Filets Bleus
Feu d'artifice

-  **PARKING DE LA CRIEE - QUAI D'AIGUILLON**
Périmètre du Festival du 11 au 15 août 2023
-  **HYPER-CENTRE**
Du mardi 15 août à 20h au mercredi 16 août à 2h
Circulation et stationnement interdits
-  **QUAI et PLACE DE LA CROIX - Du giratoire AU BOULEVARD BOUGAINVILLE/Bd K. wylie. RUE BAYARD de la rue D. D'URVILLE au BOULEVARD BOUGAINVILLE**
Circulation et stationnement interdits
-  **Axe rouge quai Carnot**

Plan annexé à l'arrêté n°2023-571
 Le 27 juillet 2023
 Le Maire
 Marc BIGOT

